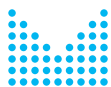


PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE



Le but principal du **Programme national d'intégration** (en tchèque : **Státní integrační program**, ci-après abrégé « SIP ») est d'aider les bénéficiaires de la protection internationale pendant les premiers mois de leur vie en République tchèque dans les domaines suivants : logement, santé, formation et cours de tchèque. Cette aide se fera notamment par le moyen d'assistance sociale. Vous ne pouvez intégrer le SIP qu'à la suite de votre propre demande que vous remplissez au moment où la décision en matière d'asile et de protection subsidiaire vous est délivrée. Les demandes des personnes vivant dans le même ménage seront traitées ensemble. Par votre demande vous acceptez que vos données à caractère personnel soient communiquées au prestataire des services d'intégration et à ses sous-traitants, à l'Administration des institutions pour réfugiés du ministère de l'Intérieur (en tchèque : Správa uprchlických zařízení, ci-après « SUZ »), au ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et au ministère du Travail et des Affaires sociales afin d'assurer lesdits services. La participation au programme est volontaire. Si vous décidez de l'intégrer, ses conditions sont contraignantes pour vous.



MINISTERSTVO VNITRA
ČESKÉ REPUBLIKY

SLOVO

21



PERSONNE ÉLIGIBLE

Vous êtes éligible pour le SIP et pour les services d'intégration si vous bénéficiez du droit d'asile ou d'une protection subsidiaire, au plus tard un an après son octroi.

PRESTATAIRE GÉNÉRAL DES SERVICES D'INTÉGRATION

Le prestataire général des services d'intégration (ci-après « prestataire ») est une organisation qui vous proposera, sur la base de votre demande de participation au SIP, ses services d'intégration. Pour ce faire, le prestataire travaille avec des SUZ, des autorités nationales, des municipalités, des organisations non-gouvernementales à but non-lucratif, des Églises, des volontaires, des employeurs etc. Vous élaborerez votre plan d'intégration ensemble avec le prestataire. Les services dont vous pouvez profiter sont mentionnés ci-dessous.

Pour réussir votre intégration en République tchèque, votre collaboration active avec le prestataire, le SUZ et d'autres organisations impliquées est nécessaire.

L'INTÉGRATION SE FERA EN DEUX ÉTAPES

1. Intégration dans les centres d'asile et d'intégration

Une fois que vous rejoignez le SIP, vous pouvez demander d'être accepté(e) dans un Centre d'asile et d'intégration (ci-après « CAI ») géré par le SUZ où vous concluez un contrat sur votre hébergement dans ledit CAI. Le séjour dans le CAI se focalise sur des activités d'intégration, notamment sur l'adaptation initiale à la vie en République tchèque et sur des cours intensifs gratuits de tchèque. Ce cours vous propose 400 heures d'apprentissage de langue avec la possibilité de l'interrompre et terminer là où vous aurez votre résidence permanente. Pour ce qui relève de l'intégration sur le plan social, sur le marché de travail et dans le domaine de la formation et de l'éducation (par exemple aide à l'inscription à l'assurance maladie ou chez un docteur), les agents des CAI assurent l'assistance des clients et leur fournissent des renseignements. Vous pouvez également participer aux activités d'intégration organisées par des centres de soutien à la migration des étrangers. La SUZ régit le règlement intérieur des CAI, y compris des sanctions possibles, vos droits et obligations, ainsi que ceux de la SUZ. Le logement proposé par le CAI est payant. Chaque mois, vous devez payer un prix fixe déterminé en fonction de la surface que vous occupez et de la consommation d'énergie. Dans le cas où vous décidez de ne pas rester dans un CAI, le prestataire va vous contacter afin d'arranger votre accès aux services d'intégration directement là où vous habiterez.

2. Intégration dans votre lieu de résidence

Le prestataire, les agents de CAI et d'autres organisations vous aideront à préparer d'intégration (en tchèque : individuální integrační plán, ci-après « IIP »). L'IIP est le document de base déterminant les objectifs d'intégration des personnes éligibles. Les préparatifs de l'IIP commenceront déjà pendant votre séjour au CAI. Tout sera prêt avant votre départ du CAI et avant votre déménagement.

Si vous n'êtes pas hébergé(e) dans un CAI, l'IIP sera préparé en collaboration avec vous dans un délai raisonnable suivant votre octroi d'asile ou de protection subsidiaire. Si nécessaire, l'IIP peut être mis à jour pendant toute la durée des services d'intégration dans la commune.

Le logement dans votre nouveau lieu de résidence est à votre charge. Vous avez la possibilité de commencer le cours de tchèque et celui de la culture générale et de démocratie et de les terminer dans la commune où vous habiterez. À part de cela, vous pouvez également participer aux activités ayant lieu dans votre commune dans les centres d'intégration des étrangers.

INTÉGRATION

Les services d'intégration vous seront fournis dans les domaines clés suivants pendant une période de 12 mois maximum

LOGEMENT

La personne éligible paie le loyer et les charges pour son logement dans la municipalité. Si vous travaillez, vous utiliserez votre salaire. Si vous n'êtes pas employé(e), vous pouvez demander des allocations de logement proposées par l'Office du travail. Le montant du loyer est fixé par le bailleur et comprend : le loyer proprement dit, des charges pour les services et des frais de consommation d'énergies (électricité et gaz). Vous concluez un contrat de location ou de sous-location

avec le bailleur. En règle générale, ces contrats se font pour une période d'un an avec la possibilité de renouvellement. Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'une assistance à la recherche de logement, d'une aide au déménagement et à l'aménagement de votre appartement avec des meubles et équipement de base. Les coûts initiaux de l'aménagement peuvent également être couverts.

EMPLOI

Vous n'avez pas besoin d'un permis de travail pour être employé(e). Vous pouvez vous inscrire à l'Office du travail tchèque et présenter une demande d'accompagnement à la recherche d'emploi. L'Office du travail vous proposera des offres d'emploi ou des cours de reconversion professionnelle. De plus, leurs agents peuvent vous préparer un plan individuel d'action pour vous aider à vous intégrer dans le marché du travail selon vos compétences. Les bénéficiaires de la protection internationale peuvent également entreprendre en République tchèque s'ils remplissent toutes les conditions résultant de la législation en vigueur relative à l'entrepreneuriat. Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier de l'assistance dans les domaines suivants : l'inscription à l'Office du travail, la recherche d'emploi, la reconversion professionnelle et les démarches nécessaires pour la délivrance d'une licence professionnelle.

ÉTUDES, FORMATION, ÉLIMINATION DE BARRIÈRES LINGUISTIQUES

1. Système éducatif tchèque

En République tchèque, les enfants de 6 à 15 ans ont l'obligation scolaire. Celle-ci s'applique aussi aux enfants bénéficiant de la protection internationale. Après l'école primaire, qui dure 9 ans, en République tchèque, votre enfant peut aller au lycée (général, technique ou professionnel). Pour être admis(e) au lycée, il faut passer un concours. Les études durent, en général, de 3 à 4 ans et sont sanctionnées par un baccalauréat ou par un certificat d'aptitude professionnelle. Après le baccalauréat, il est possible de poursuivre des études à l'université ou à une école supérieure professionnelle ou technique.

Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'une aide à l'intégration de vos enfants à la maternelle ou à l'école primaire ou avec d'autres thématiques relatives aux études secondaires ou supérieures ou aux activités périscolaires des enfants.

2. Reconnaissance de diplômes étrangers (Nostrifikace)

Vous déposez une demande de reconnaissance de diplômes ou autres justificatifs étrangers d'éducation inférieure à celle universitaire au département d'éducation à l'administration régionale en fonction de votre lieu de résidence où vous obtiendrez plus de renseignements.

Les diplômés des universités étrangères déposent également une demande écrite au rectorat d'une université locale proposant un programme d'études accrédité similaire.

Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'une aide à la création de votre dossier.

3. Cours de langue et cours de culture générale et de démocratie

Le SIP comprend un cours intensif de 400 heures de formation assurée par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. Le but de ces cours est d'acquérir une connaissance de la langue. Le cours est gratuit et peut avoir lieu dans les CAI ou ailleurs. La formation peut se faire individuellement ou en groupe. Elle dure de 6 à 12 mois. À la fin, vous passez un examen qui est sanctionné par un certificat et par une attestation de réussite à l'examen final.

À part de cela, un cours de culture générale et de démocratie vous sera proposé.

Le prestataire de cours de tchèque vous contactera pour discuter les modalités de votre cours après le dépôt de votre inscription au SIP.

SECTEUR SOCIAL

Dans ce domaine, vous avez les mêmes droits que citoyens tchèques. Afin de pouvoir bénéficier des prestations sociales, il faut être préalablement inscrit(e) à l'Office du travail de la République tchèque. Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'une assistance lors des entretiens à l'Office du travail de la République tchèque et lors du dépôt de votre demande des prestations sociales (indemnité parentale, prime de naissance, allocation logement ou aide immédiate extraordinaire).

SANTÉ

Dans le domaine de la santé, vous avez les mêmes droits que les citoyens tchèques. Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'une assistance à l'inscription à l'assurance maladie, chez un docteur ou avec des achats d'équipement pour les personnes handicapées.

Dans le cadre du SIP, vous pouvez bénéficier d'autres moyens d'assistance, à savoir des services d'interprètes pour vos entretiens avec les autorités et services de conseils dans le secteur social et du droit.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Ministère de l'Intérieur

Courriel : opu@mvcr.cz

Adresse postale :

Ministère de l'Intérieur

Département de politique d'asile et de migration

Boîte aux lettres 21/OAM

170 34 Prague 7



Liste de contacts des organisations à but non-lucratif qui proposent des services de conseil aux étrangers.

Remarque : La liste ne comporte que les adresses des sièges des organisations. Afin d'obtenir l'adresse d'une antenne, veuillez vous adresser directement au siège ou consulter le site internet indiqué ci-dessous.

Charité République tchèque

– Charita Česká republika

www.charita.cz

Vladislavova 12, 110 00 Prague 1

Tél. : 296 243 330

Courriel : sekretariat@charita.cz

La Charité a des antennes partout en RT.

Organisation pour l'aide aux réfugiés

– Organizace pro pomoc uprchlíkům (OPU)

www.opu.cz

Kovářská 4, 190 00 Prague 9

Tél. : 730 158 779, 739 413 983

Courriel : opu@opu.cz

L'OPU a des antennes à Brno, Ostrava et Plzeň.

Bureau de consultation pour l'intégration

– Poradna pro integraci (PPI)

www.p-p-i.cz

Opletalova 921/6, 110 00 Prague 1

Tél. : 603 281 269

Courriel : Prague@p-p-i.cz

Le PPI a également une antenne à Ústí nad Labem.

Centre pour l'intégration des étrangers

– Centrum pro integraci cizinců (CIC)

www.cicpraha.org

Pernerova 32, 186 00 Prague 8

Tél. : 222 360 452, 702 150 630

Courriel : info@cicPrague.org

Le CIC a une antenne à Kolín, Mělník, Mladá Boleslav, Liberec et à Kladno.

Association pour l'intégration et la migration

– Sdružení pro integraci a migraci (SIMI)

www.migrace.com

Barranova 33, 130 00 Prague 3

Tél. : 224 224 379, 603 547 450, 605 253 994

Courriel : poradna@refug.cz

InBáze

www.inbaze.cz

Legerova 50, 120 00 Prague 2

Tél. : 739 037 353

Courriel : info@inbaze.cz

Société pour les opportunités de jeunes migrants

META, o.p.s | META, o.p.s. – Společnost pro příležitosti mladých migrantů

www.meta-ops.cz

Ječná 17, 120 00 Prague 2

Tél. : 222 521 446, 773 304 464

Courriel : info@meta-ops.cz

